

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/07/2019

Dossier complet le :

02/08/2019

N° d'enregistrement :

F09318P0259

1. Intitulé du projet

Renouvellement du réseau d'eau potable de la source de la Draye

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MERLE

Prénom René

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ESHD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MERLE René, Directeur

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
n°22.Installation d'aqueducs sur de longues distances	"Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2000 m2"
n°47 a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet engagé par la SPL consiste au remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable entre le captage de la Draye situé sur la commune de Val-des-Près et le réservoir des Salettes sur la commune de Briançon.

Le tracé de la nouvelle canalisation (canalisation en fonte DN500 pour le secteur amont et DN400 pour le secteur aval) suivra depuis le captage de la Draye la rive gauche de la Clarée puis traversera la Durance pour suivre la N94 depuis l'intersection avec la D994G (La vachette) jusqu'à l'entrée dans l'agglomération de Briançon. Le tracé total d'une longueur de 7.2 kilomètres traverse les communes de Val des Prés, Montgenèvre et Briançon.

4.2 Objectifs du projet

La population Briançonnaise est principalement alimentée en eau potable par la source de la DRAYE sur la commune de Val des prés. Une canalisation DN400 en place depuis 1927 assure l'adduction en eau depuis le captage jusqu'au réservoir des Salettes à Briançon. Dans la perspective de sécuriser cette ressource, la SPL Eau Service Haute Durance a engagée ce projet de renouvellement de la canalisation. Le captage de la Draye possède un arrêté d'autorisation de prélèvement en eau. Ce dernier autorise un prélèvement de 100l/s soit 8640m³/j. En moyenne, la commune de Briançon prélève 5000m³/j sur le captage de la Draye.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Deux contextes apparaissent sur le tracé de la future canalisation. La partie amont est située en milieu naturel ou chemin forestier et la partie aval se trouvent au niveau d'une chaussée. Les travaux s'effectueront probablement simultanément sur ces deux secteurs afin de réduire la durée du chantier.

La canalisation sera enterrée à environ 1m20. Durant le chantier, une seule pelle travaillera par secteur. Les travaux consistent à :

- Préparer le terrain,
- Exécuter les fouilles,
- Fournir et poser la canalisation en fonte ductile,
- Remblayer la tranchée,
- Remise en état et révégétalisation de l'emprise des travaux ou refaire les revêtements et la structure de la chaussée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation l'emprise des travaux ne sera plus visible et l'occupation initiale des sol sera retrouvée. Ce nouveau réseau d'adduction permettra l'alimentation en eau potable de la commune de Briançon via le réservoir des Salettes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure administrative d'autorisation:

- Dossier d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Longueur de canalisation	7.2 Km
-Diamètre de canalisation	DN500 et DN400
-Surface à défricher	0.85ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet: Pose de 7.2km de canalisation fonte DN500 et DN400.

Les communes concernées sont:

- Val-des-Près
- Montgenèvre
- Briançon

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Val-des-Près ; Montgenèvre ; Briançon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I : - Fond de la vallée de la Clarée entre Val-des-Près et la Vachette - Marais du Rosier - Bois de la Pinée et versant adret de la croix de Toulouse - ancien fort des Sallettes - Bois de l'ours ZNIEFF II : - Massif des Carces - Vallée étroite de la Clarée
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vallée de la Clarée ne fait pas partie du cœur ou de l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins. De même, le site du projet n'est pas concerné par un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide identifiée dans la cartographie DREAL : "CLAREE" Pour la bonne conduite du projet et en concertation avec les services de l'état, une étude des habitats et plus particulièrement des zones humides a été réalisée par un écologue expert. Cette étude a permis de produire une cartographie détaillée. Le tracé de la canalisation a alors été modifié pour éviter les zones humides identifiées. La réglementation ne l'impose pas mais la faisabilité technique permet dans ce cas de répondre à la démarche ERC (éviter dans ce cas).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trois communes traversées présentent un plan de prévention des risques naturels approuvé. Val-des-Près PPR approuvé le 25/02/2014 ; Briançon et Mongenèvre PPR approuvé le 24/02/2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du tracé se trouve dans le périmètre du site NATURA 2000: "CLAREE"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du tracé se trouve dans le périmètre du site classé : "Ensemble formé par la Vallée de la Clarée et Vallée étroite"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à renouveler le réseau d'adduction pour le prélèvement d'eau du captage de la Draye. Pour les travaux, aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire. Le captage de la Draye alimente déjà en eau potable la commune de Briançon.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des eaux de la tranchée durant les travaux est un des facteurs important pour la bonne réalisation du chantier. Ce drainage sera effectif si et seulement si la présence d'eau est trop contraignante pour l'avancée du chantier. En phase d'exploitation il est prévu de refermer la tranchée avec les déblais criblés. Par conséquent, aucun drainage ne sera observé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le remblai de la tranchée sera réalisé avec le déblais criblé. La terre végétale sera remise en surface afin de favoriser la repousse. Le chantier ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En terme de faisabilité technique et de valorisation financière, un équilibre déblais / remblais sera recherché autant que possible. L'apport de matériaux sera nécessaire uniquement si un sol rocheux ou des blocs sont présents sur le tracé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comporte plusieurs traversées de cours d'eau et de défrichement. La réalisation d'une tranchée pour la pose de canalisation entraîne une emprise de chantier d'environ 10m de largeur. Des réunions de concertation sur site avec les services de l'état ont été organisées dans le but d'une démarche ERC et pour cadrer techniquement et réglementairement les opérations. Une cartographie des habitats a été réalisée afin d'éviter ceux remarquables tel que les ZH. Un inventaire de la viola collina a été effectué afin d'éviter la destruction des stations. Du foin local sera utilisé pour la revégétalisation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire de chiroptère a été effectué. Aucun individu n'a été recensé sous les ponts présents sur le tracé de la canalisation. Les inventaires sur site de l'écologue expert ont permis d'identifier la viola collina. De fait, le tracé de la canalisation évitera ces stations. La phase chantier sera limitée dans le temps. En phase d'exploitation aucune perturbation ne sera présente.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pose de la nouvelle canalisation d'adduction entraîne un défrichement d'une surface totale de 0,8ha. L'emprise des travaux sera revégétalisée avec du foin local pour une meilleure colonisation des espèces locales. En phase d'exploitation ces espaces reprendront leurs fonctions initiales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé est situé en zone inondable. D'après l'Atlas des zones inondables les travaux se dérouleront dans le lit moyen et le lit majeur de la Clarée (partie amont du chantier). L'emprise des travaux se trouve en zone de sismicité 4. Des études géotechniques sont programmées avant le commencement du chantier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier sera concernée par des déplacements. Ces derniers seront optimisés afin de les réduire un maximum. Aucun apport de matériau n'est prévu, seul un engin de travail sera sur place et progressera avec la pose de la canalisation. Les déplacements se feront autant que possible sur les routes et chemins déjà existants. L'emprise sera identifiée afin qu'aucun dépassement ne soit fait.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La source de bruit sera induite par les déplacements et le travail des engins de chantiers. La nuisance sera très restreinte. En effet, l'avancée du chantier sera rapide et donc la durée des travaux sur un même secteur très réduite. Une seule pelle travaillera sur site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun liquide ne sera rejeté au milieu. Toutefois, si un drainage des eaux dans la tranchée est nécessaire ces dernières seront filtrées (bassin de décantation + filtration) avant rejet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé de la canalisation se trouve en partie dans un site classé. Cependant, cette dernière sera enterrée et l'emprise des travaux sera revégétalisée. Les parcelles retrouveront leur fonctions premières. Les habitats remarquables (zones humides) seront conservés. Seul des îlots éparses d'arbres seront défrichés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En période d'exploitation aucunes activités humaine ne sera impactée. L'usage avant travaux sera conservé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts. The content is mostly illegible due to blurring.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects. The content is mostly illegible due to blurring.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La cartographie précise des habitats sur l'emprise du tracé a permis d'identifier des zones humides non référencées. Le tracé a été modifié en conséquence pour éviter la détérioration de ces habitats. La Viola Collina est identifiée sur la base de donnée SILENE. Un écologue expert a réalisé un inventaire afin de localiser précisément les stations (rapport annexé). Le tracé évite l'ensemble des stations. Ces dernières seront tout de même mises en défens lors du chantier. De même, un inventaire chiroptère a été réalisé au niveau des ponts. Aucune présence ou trace de présence n'a été identifiée. Le défrichage fait l'objet d'une autorisation, suite à laquelle une compensation sera actée en accord avec les services instructeurs de l'état.

Les traversées de cours d'eau se feront, en accord avec l'AFB et la DDT (visite sur site), par fonçage lorsque cette méthode peut-être utilisée avec efficacité. Lorsque la situation le permet la canalisation sera fixée en aérien (encorbellement). La traversée de la Durance se fera par tranchée. A ce niveau aucune autre solution ne peut-être envisagée. Les travaux dans le lit mineur de la Durance impliquent une pêche de sauvetage ainsi qu'une filtration des eaux. Les travaux se feront en deux étapes. La Durance sera déviée. Les traversées de cours d'eau seront réalisées durant une période adaptée à l'environnement (septembre-octobre à priori).

Pour réduire l'impact et favoriser la reprise, la terre végétale sera décapée, stockée et remise en surface après le chantier. L'emprise du chantier sera entièrement réensemencée par du foin local (convention avec un agriculteur).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des milieux naturels concernés par le projet a été inventorié. La grande partie du tracé se trouve sur des routes ou chemins existants. Le projet a été construit avec une réflexion environnementale en accord avec le contexte exceptionnel que représente la vallée de la Clarée. La méthodologie de travail fait donc éco à la démarche Eviter, Réduire, Compenser. Un important travail de concertation avec les services de l'état a été effectué en amont. Le tracé a été présenté sur site à la DDT, à l'AFB ainsi qu'à la chargée d'étude NATURA 2000 (dreal excusée). Une réunion de cadrage a permis d'exposer l'ensemble des études menées et des mesures prévues. La faible durée des travaux sur un même secteur permet d'envisager un impact minime sur une surface réduite. En phase d'exploitation aucun impact n'est à prévoir et la fonction initiale des sols sera retrouvée. Le cadrage du projet, les échanges et les études déjà menées permettent de penser qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6- Cartographie des habitats; Annexe 7- Cartographie spécifiques des zones humides; Annexe 8- Cartographie du défrichement; Annexe 9- Cartographie des espaces de mobilité de la Clarée; Annexe 10- Photos et carte de localisation des traversées de cours d'eau; Annexe 11- Rapports d'expertises écologiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *BRIANÇON*

le. *9 juillet 2018*

Signature



